

# Prise en charge avant jugement des personnes souffrant d'addiction : Recherche Médecin relais addictologue

**Le dispositif de prise en charge avant jugement des personnes souffrant d'addiction a été mis en place auprès des Tribunaux Judiciaire de Saint-Denis et Saint-Pierre en 2019 et 2020.**

**Le programme subventionné par la MILDECA, l'ARS et porté par le SCJE et les Tribunaux, permet une prise en charge renforcée des auteurs d'infraction souffrant d'addiction afin de prévenir, lutter contre la récidive par l'accompagnement dans les soins et l'insertion professionnelle.**

**Le suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire :**

**Médecin addictologue, psychologue, contrôleur judiciaire (coordonnateur) et conseiller en insertion professionnel.**

**De plus, les Tribunaux assurent un soutien dans le dispositif par la réalisation de bilan par un Magistrat du Parquet.**

**Le SCJE recherche un Médecin addictologue.**

## Les missions

- Conduire une évaluation médicale initiale du prévenu ;
- Préconiser l'intégration au dispositif de prévenus sur orientation du contrôleur judiciaire ;
- Elaborer avec le prévenu le volet médical un plan personnalisé de soins;
- Assurer l'orientation et la prise en charge de l'auteur par les professionnels de santé durant la mesure (orientation cure) et au terme de celle-ci afin de poursuivre les soins,
- Être l'interlocuteur médical unique entre les autres acteurs impliqués dans la prise en charge thérapeutique;
- Etablir un bilan de suivi médical au cours et au terme de la procédure. Les éléments seront intégrés au bilan périodique produit par le SCJE à l'occasion des entretiens avec le parquet;
- Evaluer pour le rapport final la nécessité de poursuite des soins ou d'arrêt ;

En outre, le poste nécessite de :

- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire constitué du contrôleur judiciaire, psychologue, conseiller en insertion professionnel, sous la supervision du responsable d'établissement ;
- Participer aux réunions d'équipe ;
- Utiliser les outils et logiciels internes au SCJE.

## Le public visé

Le dispositif vise des personnes sous-main de justice placé sous mesure de contrôle judiciaire avant jugement.

La prise en charge, hors report de d'audience, est fixé à six mois maximum.

## Caractéristiques du poste

- Lieu de travail : SCJE de Saint-Denis et Saint-Pierre,
- Durée d'intervention : une journée par semaine pour chaque délégation, soit 60 heures par mois (possibilité de scinder le poste par secteur, 7h30 Saint-Denis ; 7h30 Saint-Pierre, soit 30 heures par mois)
- Matériels : téléphone professionnel, ordinateur portable,
- Salaire : négociable ;
- Avantages : prime d'intéressement, titres restaurant, mutuelle.

## Contact

Audrey PEREZ, Responsable d'Etablissement SCJE Réunion,  
audrey.perez@scje.fr  
06.92.20.35.60